



RENTRÉE 2026 : À L'OFFENSIVE !

Après un été comme nous n'en avons jamais connu marqué par les canicules à répétition, la rentrée dans l'académie de Rennes présente elle aussi des caractéristiques inédites. La réforme de la formation initiale et les deux concours (L3 et M2) conduisent à accueillir 40 % de stagiaires en plus alors que la rentrée s'est préparée avec 131 emplois en moins et qu'on a constaté en juin une arrivée importante d'élèves en provenance du réseau privé. En outre, avec le départ cet été de la Rectrice Insels, la direction académique a intégralement changé depuis janvier (secrétaire général, secrétaire général adjoint, rectrice) ce qui complique la situation pour les services, la DPE, et, in fine les établissements et les collègues qui vont devoir accueillir les élèves dans des classes toujours plus chargées malgré la baisse démographique !

Cette rentrée est aussi la dernière du président Macron qui, en dix ans, a multiplié les réformes pour refaçonner un système éducatif plus inégalitaire que jamais et toujours moins couteux. De la réforme du lycée au choc des savoirs en passant par Parcoursup, le modèle est celui de la mise en concurrence des élèves et du tri social. Parallèlement, après les acquis du PPCR (accélération de la carrière, classe exceptionnelle...) arrachés par la FSU sous le

mandat de François Hollande, les mandats d'Emmanuel Macron ont conduit à une précarisation accrue des enseignants. Alors que l'inflation a atteint des sommets inédits depuis 30 ans, le gel du point d'indice et la suppression de la GIPA se traduisent par une baisse nette du pouvoir d'achat de l'ensemble des fonctionnaires... quand la politique fiscale a favorisé, sans complexe, les ménages les plus fortunés.

Alors que la campagne présidentielle s'amorce avec une extrême droite sortie renforcée après 10 ans de macronisme, on peut craindre que l'éducation soit victime d'une surenchère de propositions populistes ou démagogiques, avec des attaques que l'on voit déjà poindre dans des travaux parlementaires sur le temps de travail des enseignants ou la durée des vacances scolaires... sans rapport avec les réels enjeux auxquels les personnels sont confrontés.

Le SNES-FSU est déterminé à faire entendre la voix de la profession dans la période qui s'ouvre.

Il continuera à informer les personnels, à porter le projet d'une école pour toutes et tous avec des personnels reconnus et revalorisés, et à construire les mobilisations pour le faire advenir. ■





© BR / PHOTOFEST

Liste au C.A. AGIR COLLECTIVEMENT

Présenter une liste au C.A. est un levier pour faire entendre la voix des personnels dans l'établissement et peser localement.

Les élections prévues début octobre répondent à un calendrier précis, il ne faut donc pas tarder à préparer une liste, en organisant avant la mi-septembre une heure d'information syndicale.

Si privilégier une liste FSU ou SNES-FSU est un gage de clarté et de transparence, la priorité est bien d'investir le C.A. coûte que coûte. La volonté du ministère de réduire les prérogatives des élu-es, les dysfonctionnements ou bien la raideur de certain-es chef-fes d'établissement ne doivent pas décourager : l'abandon de l'instance n'est jamais une stratégie payante pour nos métiers tant des informations importantes y sont présentées et des décisions clés y sont prises (DGH, règlement intérieur...). Les élu-es sont légitimes pour y exiger la transparence dans toutes les opérations relevant de l'autonomie de l'établissement : budget, préparation de rentrée... Renoncer au C.A. revient à renoncer à un espace délibératif et abandonner l'autonomie de l'établissement à la seule direction.

Les élu-es sont protégés par leur mandat lors de leurs interventions, et parfois les seul-es autorisé-es à participer aux audiences accordées par les autorités académiques.

Le SNES-FSU peut vous conseiller et vous accompagner, n'hésitez pas à contacter la section départementale ou académique. Il propose également des publications, *le courrier de l'établissement*, qui présente les références réglementaires et des stratégies sur lesquelles appuyer vos interventions. ■ JM

Les outils du SNES-FSU >> <https://r.snes.edu/OutilsCA>

Rendez-vous de carrière MODE D'EMPLOI

Si vous êtes concerné-e par un RDVC cette année vous avez dû recevoir un message sur I-prof pour vous en avertir. N'hésitez pas à consulter le simulateur du SNES-FSU si vous avez un doute. >> <https://r.snes.edu/AnneeRDVC>

Pour celles et ceux qui ont eu un RDVC en 2025-2026, vous avez normalement pu prendre connaissance et formuler des observations sur votre compte-rendu de RDVC fin juin. Vous recevrez le 15 septembre prochain l'appréciation finale de la Rectrice, qui se décline sous la forme de 4 avis de synthèse : *Excellent ; Très satisfaisant ; Satisfaisant ; À consolider*. C'est cette appréciation finale que vous pouvez contester en formulant un recours gracieux auprès de la rectrice, puis, en cas de refus, un recours en CAPA. Contactez-nous si vous souhaitez contester cet avis final, les militant-es du SNES-FSU Bretagne sont là pour vous accompagner. ■ KH

>> <https://r.snes.edu/recoursrdvc>

Moyens COUVREZ CE BUDGET QUE JE NE SAURAI VOIR

Quand la direction de l'académie fait le choix de l'opacité budgétaire...

Tous les ans en janvier, le budget de l'académie (en ETP, HS et HP) est présenté en CSA. L'analyse de ce budget, réalisée par le SNES-FSU, permet d'identifier les arbitrages et les marges d'action dont disposent les équipes pour infléchir les décisions et parfois regagner des moyens dans les DGH. Cette analyse était d'autant plus pertinente qu'elle pouvait s'appuyer simultanément sur la présentation de l'exécution du budget précédent qui montrait la consommation réelle au-delà des projections : où avait-on utilisé plus de moyens ? Remplacement ? Congés ? Collège ou lycée ? Des heures avaient-elles été économisées ? Etc.

Mais, cette année, le Rectorat de Rennes a fait le choix de ne plus présenter en janvier le bilan budgétaire, dissimulant ainsi l'essentiel des arbi-

trages académiques aux représentants des personnels pour priver les équipes de moyens d'action dans la lutte au moment de la présentation des DGH. Le SNES-FSU avait dénoncé cette manœuvre, car la transparence dans l'utilisation de l'argent public est une exigence démocratique et la Rectrice Hélène Insel ainsi que le secrétaire général adjoint Vincent Larzul s'étaient engagés à ce que l'exécution du budget soit présentée plus tard, lors d'un groupe de travail.

Toutefois, lors du GT BOP de juin, le nouveau secrétaire général a refusé de transmettre ces documents budgétaires. Pire, les autres documents présentés lors de ce GT consacré à l'analyse des dépenses en euros ont également disparu, remplacés par des diagrammes en pourcentage qui ne permettent plus aucune analyse des dépenses budgétaires de l'académie !

MATTHIEU MAHÉO

Promotions DU MIEUX DANS L'APPLICATION DES RÈGLES

Les arrêtés de promotion à la hors-classe et à la classe exceptionnelle ont été publiés les 3 et 10 juillet.

L'intervention du SNES-FSU Bretagne en groupe de travail et en CSA a permis que ces tableaux de promotion respectent enfin, cette année, les lignes directrices de gestion. Le rectorat a mis fin au contingentement disciplinaire, qui n'est pas prévu par les textes, mais qu'il utilisait depuis deux ans, ce qui aboutissait à limiter les possibilités de promotion des collègues dans les disciplines à faible effectif.

Quel barème pour la hors-classe ?

Les tableaux de promotion publiés cette année nous permettent ainsi d'identifier la barre nécessaire pour accéder à la hors-classe et surtout l'ancienneté de corps utilisée pour départager les collègues promouvables à la hors-classe ou à la classe exceptionnelle à barème ou avis équivalents. Il fallait ainsi 175 points au barème ou 165 points et une ancienneté de corps d'au moins 24 ans (01/09/2002 ou avant) pour être promu-e à la hors-classe chez les certifié-es, et 175 points et une ancienneté de



© BR / J.M.

corps au 01/09/2020 pour être promu-e chez les agrégés-es.

Classe exceptionnelle

Un double avis « très favorable » était indispensable pour être promu-e à la classe exceptionnelle. Le départage entre collègues disposant de ce double avis se faisant à l'ancienneté de corps. Il était ainsi nécessaire d'être certifié-e depuis au moins 29 ans (01/09/1997 ou avant) pour pouvoir être promu-e et agrégé-e depuis au moins 22 ans.

L'ensemble des collègues présentant cette ancienneté de corps ne sont toutefois pas promu-es. Si vous n'avez pas obtenu de promotion, n'hésitez pas à prendre contact avec le SNES-FSU qui pourra faire le point avec vous sur votre carrière et vous accompagner dans vos démarches éventuelles auprès de l'administration.

KEVIN HÉDÉ

Affectations BILAN DES OPÉRATIONS DE MOUVEMENT INTRA & PHASE D'AJUSTEMENT

Le rectorat a diffusé les résultats du mouvement intra académique le 12 juin dernier.

Analyses du SNES Bretagne.

Alors que les opérations sont réalisées depuis 2020 sans contrôle préalable par les élu-es des personnels, l'opacité du mouvement a été renforcée cette année par des changements dans la façon de faire tourner l'algorithme de mutation.

Jusqu'à présent, les collègues entrant-es dans un département à l'aide de leur barème DPT étaient muté-es à l'intérieur du département en fonction de leur barème sur les vœux commune (et/ou établissement). Le rectorat a considéré cette année que les collègues entré-es avec leur vœu DPT pouvaient être satisfait-es par n'importe quel poste dans le département. Cette façon de procéder permet au rectorat d'afficher un taux de satisfaction plus élevé, car il renforce le nombre de mutations, mais au détriment d'un traitement juste et égalitaire des demandes de mutation.

Nouvelle règle jamais discutée

C'est l'action du SNES-FSU qui a permis de mettre à jour cette modification de la façon de procéder du rectorat qui n'avait été ni annoncée ni présentée, que ce soit aux organisations syndi-

cales ou aux participant-es au mouvement. Nous avons contesté ces changements et dénoncé leur caractère inacceptable. L'ancienne rectrice a d'ailleurs présenté ses excuses pour la façon dont ses services ont procédé et a annoncé la mise en place d'un groupe de travail l'an prochain afin de rediscuter collectivement des règles du mouvement intra.

Un mouvement toujours plus tendu

En dépit de ces modifications, le taux de mutation diminue encore légèrement cette année avec à peine 31,5 % des collègues qui demandent une mutation qui sont muté-es (749 sur 2334 participant-es). Parmi ceux-ci les 2/3 sont des « *participant-es obligatoires* » qui devaient obligatoirement obtenir une affectation dans l'académie. Les collègues déjà en poste dans l'académie ne représentent ainsi qu'un tiers des collègues ayant obtenu une mutation (252 sur les 749 muté-es), ce qui signifie qu'en réalité, hors participant-es obligatoires, c'est moins de 1 collègue sur 7 qui obtient sa mutation dans l'académie contre 1 sur 5 l'année dernière.

Pour aller plus loin : <https://r.snes.edu/Intra26>

Recours : le SNES-FSU à vos côtés !

Ces difficultés de mutations et les nombreuses affectations en extension

(plus de 60) ont abouti à un grand nombre de recours que le SNES-FSU a porté auprès du rectorat fin juin et au cours de la première quinzaine de juillet. Nous avons ainsi accompagné plus de 80 collègues dans leurs recours, obtenant une vingtaine d'affectations provisoires (prioritaires ou conditionnelles) que le rectorat cherchait à mettre en œuvre au mois de juillet.

Phase d'ajustement TZR & non-titulaires

À partir du 9 juillet, les TZR et les non-titulaires ont commencé à recevoir leur affectation sur les supports disponibles à l'année. Comme nous l'avons annoncé, le nombre important de « berceaux » stagiaires bloqués pour accueillir les lauréat-es du double concours (L3 et M2) mis en place cette année, à parfois rendu compliqué le travail de la DPE. Si la plupart des affectations à l'année ont été réalisées avant le 21 juillet, le rectorat continue son travail dans la dernière quinzaine d'août. En parallèle de nos échanges avec le rectorat sur les situations de recours non résolues, nous intervenons aussi pour accompagner les TZR et non titulaires qui reçoivent une affectation problématique. N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficulté.

KEVIN HÉDÉ

Protection sociale complémentaire

Les élections professionnelles de décembre prochain sont l'occasion d'une communication parfois trompeuse. Mise en perspective.

La PSC est en œuvre depuis le 1^{er} mai. Ce projet illibéral, qui découle de la Loi de Transformation de la Fonction publique (TFP), adoptée en 2019, sape la visibilité des collègues pour accéder conjointement à la complémentaire santé et un contrat de prévoyance, elle casse les solidarités professionnelles et intergénérationnelles. Ce n'est pas le projet du SNES et de la FSU qui défendent le remboursement de 100 % des soins prescrits par la sécurité sociale, correctement financée.

La FSU s'était opposée à la loi TFP, mais les mobilisations n'ont pas été suffisantes pour y faire obstacle, dans un contexte de lutte déjà très vive contre la réforme du lycée, juste avant la crise sanitaire.

DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE LA PROFESSION

Après l'adoption de la loi en 2019, et avant une déclinaison dans les différents ministères, le gouvernement a ouvert un cycle de discussions sur la mise en œuvre de la PSC et le panier de soin proposé. Sans ces concertations, le panier de soin minimal prévu par la loi se serait appliqué. La FSU, comme l'ensemble des organisations syndicales*, y compris FO qui a retiré sa signature en 2025, a signé ce protocole interministériel de discussion pour être informée des propositions et pouvoir y défendre les intérêts matériels et moraux de la profession. Elle a notamment obtenu

FOCUS ACADÉMIQUE - L'essentiel des agent-es a pu signer le contrat santé obligatoire. En revanche, moins de 12 % des collègues ont adhéré au contrat de prévoyance collectif. Il est encore possible d'y adhérer sans questionnaire de santé avant le 1^{er} mai 2027 (la FSU a obtenu 6 mois supplémentaires). Pour toute question ou difficulté n'hésitez pas à contacter le SNES-FSU Bretagne.

des améliorations sur la prise en charge de l'employeur, sur le panier de soin et sur une offre de contrat de prévoyance collectif avec participation de l'État. Si ce projet ne correspond pas à ce que nous défendons, il était important d'agir pour ne pas laisser carte blanche au ministère faute de discussion.

Le SNES et la FSU ont également dénoncé les pratiques douteuses de la MGEN et alerté la profession pour éviter toute communication trompeuse. Ils continueront à défendre le mandat d'une protection sociale solidaire et générale, dans l'esprit de la sécurité sociale de 1945, tout en défendant au quotidien les intérêts des collègues en activité ou retraité-es face aux réformes imposées à la hussarde par les gouvernements illibéraux.

JOËL MARITEAU

* <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045300369>

Permanence QUI CONTACTER AU SNES-FSU BRETAGNE ?

Le SNES-FSU Bretagne tient une permanence académique toute la semaine.

La permanence est assurée toute la semaine du lundi au vendredi. Si nous vous recommandons de privilégier le mail : s3ren@snes.edu, des militant·es sont disponibles pour répondre à vos questions dans nos locaux à Rennes, 6 rue Saint Hélier, et par téléphone au 02.99.84.37.00. Les collègues syndiqué·es peuvent également réserver un rendez-vous téléphonique personnalisé dans leur espace adhérent·e.

KEVIN HÉDÉ, JOËL MARITEAU

Emploi Carrière, AED, AESH	Kevin Hédé, Fabienne Stéphan, Stéphanie Leroux, Jean-Marc Nautré, Laurence Turbé, Paul-Emmanuel Avanzo, Marina Caro-Nedellec, Jérôme Gautier, Olivier Bordage, Gaëlle Poulain, Yvonnick Marriette, Nathalie Dupouy, Patricia Guiguen, Joël Mariteau, Matthieu Mahéo
Santé	Fabienne Stéphan, Paul-Emmanuel Avanzo
TZR	Jérôme Gautier, Marina Nedellec, Kevin Hédé
Non Titulaires	Yvonnick Marriette, Kevin Hédé
Stagiaires	Jérôme Gautier, Marina Nedellec, Kevin Hédé
Psy-EN	Nathalie Dupouy, Patricia Guiguen
Secteur contenus	Gaëlle Poulain, Matthieu Mahéo, Joël Mariteau
Retraite, retraité-es	Paul-Emmanuel Avanzo, Jean-Marc Nautré, Michel Payen, Françoise Gibert
Site, réseaux	Kevin Hédé, Joël Mariteau
Trésorerie, Fichiers	Mathieu Allenet, Jean-Marc Nautré, Didier Quidu, Henri Mulot, Michel Payen

* Équipes militantes qui vous accueillent à la permanence académique à la rentrée 2026.



Réunion des permanenciers-es de la section académique en juin : Yvonnick Marriette, Jean-Marc Nautré, Olivier Bordage, Stéphanie Leroux, Laurence Turbé (cachée !), Gaëlle Poulain, Kevin Hédé, ainsi que Fabienne Stéphan et Paul-Emmanuel Avanzo en visio. Hors champ : Matthieu Mahéo, Jérôme Gautier, Marina Caro-Nedellec et Joël Mariteau.

Dernière minute TZR • Un décret du 26 juin 2026 a provisoirement réévalué l'indemnité de sujétions spéciales de remplacement (ISSR) pour la période du 1^{er} juin 2026 au 31 décembre 2026. Vous trouverez sur notre site les montants applicables sur cette période. ➤ <https://r.snes.edu/FraisTZR>

Stages syndicaux LE PROGRAMME DE LA SAISON 2026-2027

Le SNES-FSU Bretagne propose chaque année des stages syndicaux de formation, au plus près des problématiques d'actualité ou bien rencontrées dans les établissements. Véritable enjeu de formation, ces stages permettent de nourrir notre réflexion collective, un levier pour garder la main sur le métier. Voici les grandes lignes du programme pour l'année scolaire qui s'ouvre.

■ **GAËLLE POULAIN, JOËL MARITEAU**

Quatre stages transversaux sont prévus, ainsi que plusieurs stages disciplinaires ou de catégorie. Une affiche sera adressée courant septembre dans les établissements.

Ciné-débat : Elève ! (octobre)

À l'occasion de la sortie du film de Clara Boutffarigue et Françoise Davisse en octobre 2026, le SNES-FSU Bretagne organise une projection suivie d'un débat en présence des réalisatrices et de Gwénaél Le Paih, secrétaire général adjoint du SNES-FSU.

Quelle école en Bretagne en 2040 ? (Novembre)

Quelles seront les conséquences des prévisions démographiques ? Et sur les équilibres public-privé ? Ou sur la mixité scolaire ? Comment améliorer les conditions d'étude et d'exercice dans cette perspective ? Quelles sont les propositions du SNES-FSU et de la profession ?



La difficulté scolaire : où en est-on aujourd'hui ? (Janvier)

Comment repérer et identifier les difficultés rencontrées par les élèves ? Quelle place pour le parcours de santé des élèves ? Quels aménagements, quelles différenciations possibles ? En dépit des difficultés de faire classe ensemble, comment faire réussir l'ensemble de nos élèves ? Quels leviers sont possibles ? Quels sont les moyens nécessaires (effectifs, personnels...) ?

L'évaluation en 2026 : pour qui et pour quoi ? (Avril)

Qu'est-ce que les réformes du bac et du DNB et le contrôle continu font à l'évaluation des élèves ? A quoi servent les évaluations nationales standardisées ? Quelles conséquences pour les élèves et pour le métier ? Comment faire de l'évaluation un levier de réussite de l'ensemble des élèves sans sombrer dans l'évaluationnisme source d'anxiété ? Quel équilibre entre prescriptions institutionnelles, attentes des familles, et le nécessaire respect de la liberté pédagogique inscrite dans la loi ?

D'autres stages disciplinaires, thématiques ou de catégorie sont prévus !

- Carrière/rémunération (automne)
- Préparer sa retraite (novembre)
- Santé (mai)
- CPE (novembre)
- Documentation (novembre)



Les informations détaillées concernant nos stages (date, intervenants, modalités pratiques...) seront disponibles sur notre site au fil de l'année. Les inscriptions pourront se faire dans le module spécifique sur notre site. Rappelons que les stages syndicaux sont de droit, à raison de 12 jours par an et par agent·e.

Programme et inscription ➤ <https://r.snes.edu/obs>

Stage FSU

Fonction publique : des métiers sous pression

Jeudi 15 octobre à Saint-Brieuc

Soumise à des réformes successives qui dégradent les services publics et bouleversent le quotidien des agent·es : perte de pouvoir d'achat, contrôle permanent, remise en cause du statut, individualisation des carrières, manque de moyens humains, contractualisation... Partout, la pression augmente. Comment redonner du sens à nos métiers ?

Infos et inscription en ligne ➤ <https://r.snes.edu/StgFSU>

JE ME SYNDIQUE AU **snes**

Pour rejoindre et renforcer un collectif de travail solidaire

Pour connaître et défendre nos droits individuels et collectifs

Pour être conseillé·e, épaulé·e et accompagné·e

Donner du sens à nos métiers avec un projet éducatif émancipateur

Agir ensemble !

NOUS NE SOMMES FORT·ES, QU'ENSEMBLE !

Publication de la section académique de Rennes du Syndicat National des Enseignements du Second degré – SNES Bretagne n°178 – Juillet-Août-Septembre 2026

SNES-FSU Bretagne – 6 rue Saint-Hélier 35000 Rennes • Tél. 02.99.84.37.00 • Mail : s3ren@snes.edu • Site : rennes.snes.edu

Rédacteur en chef / Réalisation : Joël MARITEAU – Directeur des publications : Matthieu MAHÉO – N° CPPAP : 0631 S 05594

Impression : Chat Noir Impression – 1 rue de la Jaunais de Mivoie - ZA Mivoie-Le Vallon, 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande • Tél. 02.99.35.56.10

Publication conçue, rédigée et mise en page sur logiciels libres par les militant·es du SNES-FSU Bretagne – Imprimé sur le papier certifié développement durable

Mise sous presse : 17 août 2026

